



Division des droits des Palestiniens

Janvier 2010
Volume XXXIII, Bulletin n° 1

Bulletin

Bulletin sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général nomme le nouveau Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	3
II. Allocution d'ouverture du Secrétaire général à la session de 2010 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	4
III. Israël dédommage les Nations Unies pour les dégâts occasionnés par l'opération militaire à Gaza.	5
IV. Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la question des femmes palestiniennes qui accouchent aux points de contrôle israéliens.	6
V. Le Conseil de sécurité entend un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	7

Le bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (<http://unispal.un.org>).

I. Le Secrétaire général nomme le nouveau Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le 20 janvier 2010, le Secrétaire général Ban Ki-moon a nommé Filippo Grandi, de l'Italie, au poste de Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et Margot B. Ellis au poste de Commissaire générale adjointe de l'UNRWA. Le communiqué de presse ci-après contient la notice biographique de M. Grandi (SG/A/1215; BIO/4161) :

À l'issue de consultations avec la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, est heureux d'annoncer la nomination de Filippo Grandi (Italie) au poste de Commissaire général de l'Office. M. Grandi prendra ses fonctions le 20 janvier 2010.

M. Grandi remplace Karen AbuZayd. Le Secrétaire général est profondément reconnaissant envers M^{me} AbuZayd du dévouement avec lequel elle s'est constamment acquittée de ses fonctions au service du peuple palestinien et de la manière remarquable dont elle a dirigé l'UNRWA à une période cruciale.

M. Grandi était Commissaire général adjoint de l'UNRWA depuis septembre 2005. Ardent défenseur des droits et de la dignité des réfugiés palestiniens et excellent gestionnaire, il a été un acteur clef du succès de la réforme générale du système de gestion de l'Office. Dans ses nouvelles fonctions, M. Grandi mettra à profit ses états de service très appréciables au sein de l'Organisation. Il continuera de mettre son énergie, son leadership et son appréciation des questions humanitaires au service de l'UNRWA et des réfugiés palestiniens.

Avant de rejoindre l'Office, M. Grandi s'était distingué dans plusieurs fonctions au Siège et sur le terrain, liées à l'assistance et à la protection des réfugiés, à la gestion des secours, aux relations avec les donateurs et aux affaires politiques et humanitaires. Il a été responsable des affaires politiques à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) où il occupait le poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

Au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), M. Grandi a été, entre autres, Chef de la Mission en Afghanistan et Chef du cabinet du Haut-Commissaire. Il a acquis une vaste expérience du terrain comme en attestent ses postes au Soudan, en République arabe syrienne, en Turquie et, pendant et après la première guerre du Golfe, en Iraq. Il a aussi conduit des opérations de secours au Kenya, au Bénin, au Ghana, au Libéria, dans la région des Grands Lacs, au Congo, au Yémen et en Afghanistan.

M. Grandi est né en 1957.

II. Allocation d'ouverture du Secrétaire général à la session de 2010 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

On trouvera ci-après le texte de l'allocation d'ouverture du Secrétaire général Ban Ki-moon à la session de 2010 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est tenue le 21 janvier 2010 (SG/SM/12712; GA/PAL/1144). Lors de cette session, le Comité a adopté son programme de travail pour 2010 (A/AC.183/2010/1).

Je vous félicite, ainsi que vos éminents collègues, de votre réélection à la tête du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Alors que s'ouvre la session de cette année, la communauté internationale s'apprête à déployer de gros efforts pour relancer les négociations israélo-palestiniennes, au point mort depuis longtemps. J'appuie l'action menée par les États-Unis pour obtenir la reprise de négociations sérieuses sur toutes les questions relatives au statut final, notamment en ce qui concerne la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, les frontières, les réfugiés et Jérusalem.

En l'absence de pourparlers, la confiance entre les parties a diminué. Les tensions ont augmenté à Jérusalem-Est. La population à Gaza et dans le sud d'Israël continue à souffrir en raison de la violence. Si le processus politique ne progresse pas bientôt, nous risquons de faire marche arrière.

Malgré la décision du Gouvernement israélien de freiner l'implantation de colonies de peuplement, je crains que cette activité et le soutien financier en faveur de son expansion ne se poursuivent tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est.

La communauté internationale a maintes fois demandé à Israël de cesser de construire des colonies dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Cette activité est contraire au droit international et à la Feuille de route, selon laquelle Israël est tenu de cesser toute activité de colonisation, y compris dans le cadre de la prétendue « croissance naturelle ».

Cela n'est dans l'intérêt de personne, surtout pas d'Israël. La colonisation sape la confiance entre les deux parties. Elle semble préjuger l'issue des négociations sur le statut permanent futur, et elle s'attaque au fondement même de la solution de deux États.

À Jérusalem-Est, une série d'événements inquiétants a non seulement exacerbé les tensions dans la ville mais pourraient aussi compromettre la stabilité dans la région. Les autorités israéliennes ont poursuivi leurs pratiques discriminatoires envers les résidents palestiniens, notamment en ordonnant des démolitions de maisons et des expulsions et en révoquant des cartes d'identité. Les autorités locales ont aussi annoncé leur intention de renforcer et étendre l'infrastructure des colonies.

Il importe de répéter que la communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, qui continue de faire partie du territoire palestinien occupé. La question de Jérusalem demeure un problème essentiel très délicat auquel les parties doivent s'attaquer lors des négociations sur le statut permanent. Il faut trouver, par la négociation, un moyen de faire de Jérusalem la capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et prendre de surcroît des dispositions relatives aux Lieux saints jugées acceptables par tous. Telle

est la voie à suivre pour que la vision exprimée dans les résolutions du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe se concrétise.

À Gaza, un an après le cycle d'hostilités le plus récent, ni les problèmes qui ont mené au conflit ni la question de ses conséquences inquiétantes n'ont été réglés. Quelques-unes seulement des mesures essentielles pour assurer la stabilité précisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1860 (2009) ont été appliquées. Je constate également avec regret que l'on ne s'est pas suffisamment penché sur la question de la responsabilité des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Je demande à Israël et aux autorités palestiniennes compétentes d'ouvrir sans délai des enquêtes internes crédibles sur les nombreuses allégations signalées de violations graves des droits de l'homme.

La gravité de la situation humanitaire à Gaza demeure particulièrement préoccupante. L'aide humanitaire et les autres approvisionnements que l'on laisse entrer dans cette ville sont insuffisants pour répondre aux besoins de la population et entamer des travaux urgents de reconstruction. Je regrette vivement que la proposition des Nations Unies de lancer les travaux de reconstruction civile n'ait pas été adoptée. Je demande à nouveau à Israël de lever son blocus inacceptable et contre-productif et de respecter pleinement le droit international.

Par ailleurs, je suis aussi très préoccupé par la situation de ceux dans le sud d'Israël qui doivent vivre dans la crainte de tirs de mortier et de roquettes palestiniens en provenance de Gaza. Je demande l'arrêt complet de la violence et des attaques contre des civils israéliens.

Le peuple palestinien a connu 42 longues années d'occupation. Je réaffirme mon engagement ferme à mettre fin à l'occupation et au conflit grâce à la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité, et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région.

Nous poursuivrons cet objectif conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux accords préalablement conclus, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Pour mener à bien ce programme commun dans la période cruciale qui s'annonce, un Quatuor revitalisé devra renforcer son engagement. Et le Comité devra lui aussi apporter sa contribution.

J'entends poursuivre nos efforts communs pour mettre fin à une situation tragique qui dure depuis bien trop longtemps, au détriment de bien trop d'hommes, de femmes et d'enfants.

III. Israël dédommage les Nations Unies pour les dégâts occasionnés par l'opération militaire à Gaza

Lettre datée du 22 janvier 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général Ban Ki-moon (S/2010/39)

Je suis en contact avec le Gouvernement israélien depuis que la Commission d'enquête a signalé que des incidents s'étaient produits dans la bande de Gaza entre le 27 décembre 2008 et le 19 janvier 2009 et a formulé des recommandations à ce sujet. Je suis heureux de vous informer que le Gouvernement israélien a participé de

façon constructive à l'ensemble du processus et accepté de poursuivre un dialogue sur les moyens d'améliorer la coopération sur le terrain.

Je me félicite également de la manière dont toutes les questions découlant de l'enquête sont traitées, y compris les questions financières liées aux incidents examinés par la Commission d'enquête, qui ont été réglées de façon satisfaisante.

Je vous serais reconnaissant de porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

IV. Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la question des femmes palestiniennes qui accouchent aux points de contrôle israéliens

On trouvera ci-après les conclusions et recommandations formulées dans le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la question des femmes palestiniennes qui accouchent aux points de contrôle israéliens (publié le 21 janvier 2010 sous la cote A/HCR/13/68/Rev.1).

Comme mentionné dans le précédent rapport présenté au Conseil à ce sujet, le fait de limiter ce rapport à la question des accouchements aux points de contrôle ne tient pas compte des conséquences du régime de bouclage total imposé dans le territoire palestinien occupé. Il est préférable d'examiner la question dans le contexte plus général des fortes restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, ainsi que des nombreux droits que les Palestiniens ne sont pas en mesure d'exercer en raison de ces restrictions.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a présenté, à la douzième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme, son premier rapport périodique sur l'application de la résolution S-9/1 relative aux violations graves des droits de l'homme commises sur le territoire palestinien occupé et, à la session en cours du Conseil, un rapport complémentaire sur le suivi de ses neuvième et douzième sessions extraordinaires. Les deux rapports contiennent des informations détaillées sur les entraves à la liberté de circulation et les violations des droits de l'homme qui en découlent.

Le nombre de cas signalés d'accouchements aux points de contrôle semble avoir diminué au cours des dernières années, aucun cas n'ayant été signalé depuis janvier 2009.

Le Haut-Commissariat des droits de l'homme avait précédemment interprété la décision 2/102 comme préservant le cycle annuel de présentation de rapports, conformément aux décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme. Cette interprétation n'ayant soulevé aucune objection jusqu'à présent, le Haut-Commissariat a considéré que les États Membres l'avaient tacitement acceptée. Une objection officielle a cependant été émise cette année au sujet de ce rapport particulier. Le Haut-Commissariat a donc examiné plus avant ladite décision et conclu que le Conseil des droits de l'homme cherchait à combler une lacune technique en faisant en sorte que les rapports censés être présentés à la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme soient présentés un an

plus tard, à la session de fond suivante du Conseil. À présent que cette période de transition est passée et que l'objection à l'ancienne interprétation des cycles de rapports annuels a été consignée, si le Conseil des droits de l'homme souhaite voir se poursuivre la présentation de rapports, il devrait adopter une nouvelle résolution ou une nouvelle décision à ce sujet. En attendant, le Haut-Commissariat ne présentera aucun nouveau rapport expressément consacré à la question, qui sera traitée dans le cadre de ses rapports périodiques.

V. Le Conseil de sécurité entend un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques

Le 27 janvier 2010, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». On trouvera ci-après des extraits de l'exposé fait par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco (S/PV.6265) :

Il est extrêmement inquiétant de voir que les efforts déployés pour permettre la reprise des négociations israélo-palestiniennes restent dans l'impasse, dans un climat de méfiance entre les parties, de contestation du mandat pour les négociations, de création constante de situations de fait sur le terrain, de tensions à Jérusalem, de progrès inégaux dans le reste de la Cisjordanie et des conditions de vie insupportables à Gaza.

Une intense activité diplomatique se poursuit afin de permettre la reprise des négociations entre Israël et les Palestiniens; elle s'est notamment manifestée par la récente visite dans la région de l'Envoyé des États-Unis, George Mitchell. Ces efforts continuent, et les parties ont indiqué qu'elles examinaient l'évolution de la situation sur le terrain, mais aucune percée n'a encore été réalisée.

Le Secrétaire général et son Envoyé parlementent activement avec les parties et les partenaires régionaux, et au sein du Quatuor, dans le but de contribuer au lancement d'un processus sérieux qui aboutisse à un résultat final concret. Le Secrétaire général a rencontré l'Envoyé des États-Unis, M. Mitchell, le 6 janvier, et nous nous félicitons du dialogue auquel a procédé M. Mitchell avec les envoyés du Quatuor et d'autres partenaires européens les 12 et 13 janvier derniers. Nous notons également les efforts déployés par l'Égypte, qui a reçu les dirigeants israéliens et palestiniens ce mois-ci afin de s'entretenir avec eux. Le Coordonnateur spécial, Robert Serry, s'est récemment rendu au Caire et à Amman.

Nous estimons que le Quatuor peut et doit jouer pleinement son rôle en cette période cruciale s'il veut surmonter les obstacles et voir reprendre un processus qui ait des chances de réussir. Les parties doivent également honorer leurs responsabilités. Bien qu'il ait pris certaines mesures, Israël peut et doit faire beaucoup plus pour établir la confiance, en s'acquittant de ses obligations sur le terrain et en faisant montre d'une volonté sincère de négocier et de régler toutes les questions fondamentales, y compris celle de Jérusalem, dans des délais clairement définis. Si nous ne sous-estimons pas les difficultés et les préoccupations en jeu, les Palestiniens doivent néanmoins continuer à s'engager sérieusement, comme ils le font actuellement, dans les efforts visant à relancer les négociations.

En dépit de l'impasse politique, l'Autorité palestinienne poursuit ses efforts en vue de faire avancer son programme d'édification de l'État. Au cours de la période

considérée, l'Autorité palestinienne a célébré l'achèvement du millièmè petit projet entrepris depuis 2008 en faveur des communautés mal desservies. Le 14 janvier, le Premier Ministre, M. Fayyad, a présenté les domaines d'intervention prioritaires du Gouvernement pour l'année 2010, à savoir le renforcement des institutions, la mise en place d'infrastructures stratégiques et la prestation de services. Nous engageons instamment la communauté internationale à appuyer ce programme. Le coût total est évalué à 5,5 milliards de dollars dont 50 % seulement sont entièrement ou partiellement financés.

L'Autorité palestinienne est également confrontée à un déficit budgétaire chronique estimé à 1,2 milliard de dollars. Elle a donc besoin d'une aide budgétaire supplémentaire en 2010. L'Autorité palestinienne a demandé aux donateurs qui ont annoncé leurs contributions aux conférences de donateurs de Paris et de Charm el-Cheikh de fournir cette assistance rapidement et de prendre des mesures pour assurer la prévisibilité du financement.

L'Autorité palestinienne continue également de faire des progrès pour ce qui est du maintien de l'ordre et de la prévention du terrorisme, conformément à la Feuille de route. Au début du mois de janvier, 400 membres du personnel de sécurité palestinien nouvellement formés ont été déployés à Hébron. Il y a eu également des progrès ces derniers mois en ce qui concerne les droits de l'homme dans les prisons de l'Autorité palestinienne.

Nous notons avec satisfaction les nouvelles mesures prises par Israël pour faciliter l'activité économique en Cisjordanie. Le 4 janvier, les heures d'ouverture du point de passage de marchandises de Tarkumiya, entre le sud de la Cisjordanie et Israël, ont été rallongées afin d'améliorer l'acheminement de ces biens. Le 15 janvier, un tronçon d'une route qui relie, au sud-ouest d'Hébron, deux grandes artères et permet l'accès indispensable de certains villages à des centres de services a été rouvert à la circulation des véhicules palestiniens pour la première fois depuis 2001.

Nous engageons vivement Israël à prendre davantage de mesures conséquentes en vue de favoriser le développement palestinien en Cisjordanie, en assouplissant encore, notamment, les bouclages – qui constituent 569 obstacles à la circulation – en facilitant les améliorations dans la zone C et en s'abstenant de démolir des foyers palestiniens. Au cours de la période considérée, les démolitions ont laissé sans logement plus de 100 Palestiniens, dont 34 enfants.

Je voudrais réitérer la préoccupation du Secrétaire général à propos de la situation à Jérusalem-Est. Le Secrétaire général demande aux autorités israéliennes de mettre fin aux activités telles que la construction et l'extension des colonies de peuplement, la démolition de maisons, la fermeture d'institutions et la révocation des droits de résidence.

Comme c'est le cas depuis près d'une décennie et contrairement aux dispositions de la Feuille de route, les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est, dont la Maison de l'Orient et la Chambre de commerce, sont restées fermées. Des manifestations, d'Israéliens comme de Palestiniens, contre les actions menées par Israël à Sheikh Jarrah, où plusieurs familles ont été expulsées et où la même menace pèse sur 25 autres, continuent de se produire pratiquement toutes les semaines. Dix-sept manifestants arrêtés le 15 janvier ont été relâchés le lendemain après qu'un tribunal israélien a décidé que leur arrestation était illégale, mais 20 autres ont été

détenus le 22 janvier. Des préoccupations persistent également quant aux fouilles archéologiques menées par des colons, dont la percée de galeries, dans le quartier sensible de Silwan, qui jouxte la vieille ville. Selon certains rapports, ces activités auraient provoqué l'apparition de nouvelles fissures sur des routes à la suite de fortes pluies.

Des déclarations d'intention continuent d'être officiellement faites en faveur de la construction de nouvelles colonies de peuplement à l'intérieur des limites municipales de Jérusalem-Est occupée, déterminées par Israël, dans des zones où il existe des colonies de peuplement et dans des quartiers palestiniens. Ces déclarations, faites le 28 décembre, concernent notamment 692 nouveaux logements dans trois colonies existantes; un nouveau projet, annoncé le 4 janvier, de logement de 24 familles de colons dans le quartier palestinien du mont des Oliviers, et un autre, annoncé le 6 janvier, qui consiste à créer 50 nouveaux logements pour colons dans le quartier palestinien de Shuafat. Nous exhortons le Gouvernement israélien à ne pas approuver ces plans. La communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion par Israël de Jérusalem-Est. Le statut de la ville reste un aspect du statut final qui doit faire l'objet de négociations, lesquelles doivent également permettre de trouver le moyen de faire de Jérusalem la capitale de deux États.

La politique de suspension temporaire et partielle de la construction de colonies de peuplement dans le reste de la Cisjordanie, annoncée en novembre par le Premier Ministre, M. Nétanyahou, est, dans une grande mesure, respectée. Des équipes d'inspecteurs israéliens se sont rendues dans les colonies pour vérifier que les ordres d'interruption des travaux sont mis en œuvre. Toutefois, en raison des exemptions accordées et, dans certains cas, du fait que des travaux se poursuivent en violation de cette mesure, les activités de construction continuent dans plusieurs colonies de peuplement, selon les rapports dont nous disposons. Le 20 janvier, le Ministre de la défense, M. Barak, a accordé le statut d'université à un établissement d'enseignement supérieur de la grande colonie d'Ariel en Cisjordanie occupée, tandis que le 24 janvier, le Premier Ministre, M. Nétanyahou, plantait des arbres à Gush Etzion et à Ma'ale Adumim.

Les activités de peuplement menées dans l'ensemble du territoire occupé en 1967 sont illégales, et leur poursuite est contraire à la Feuille de route. Encore une fois, nous exhortons fermement Israël à s'acquitter intégralement de ses obligations, c'est-à-dire à geler toutes les activités de peuplement, y compris celles émanant de la croissance naturelle, et à démanteler les avant-postes érigés depuis mars 2001. Le 12 janvier, le Premier Ministre, M. Fayyad, a annoncé que l'Autorité palestinienne cherchait à appliquer un boycott des produits des colonies à l'intérieur des zones palestiniennes.

Des manifestants palestiniens, israéliens et étrangers continuent de protester dans les villages de Nil'in et Bil'in, où la barrière a été construite sur le territoire palestinien occupé en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il y a également eu des heurts entre les manifestants et les forces de sécurité israéliennes.

Au cours de la période considérée, les opérations militaires d'Israël en Cisjordanie ont considérablement augmenté – 143 en tout – en réponse à de prétendues menaces à la sécurité. Trois Palestiniens ont été tués, 87 blessés et plus de 300 arrêtés. Douze de ces derniers étaient en possession d'explosifs. Au cours d'un incident grave, le 24 décembre, des Palestiniens armés ont tué un colon sur une

route près de Naplouse. Dans le cadre d'une riposte condamnée avec force par l'Autorité palestinienne, les forces israéliennes sont entrées dans Naplouse le 26 décembre et ont abattu trois Palestiniens suspectés d'être les auteurs de cet acte. Les forces de sécurité palestiniennes ont arrêté plusieurs individus dans le cadre de leur propre enquête sur le meurtre de ce colon.

Il y a eu en tout 107 incidents violents qui ont opposé colons et Palestiniens pendant la période considérée. Vingt-deux Palestiniens et 18 colons ont été blessés, en partie en raison de la politique dite du « coût pour coût » pour protester contre l'intention annoncée du Gouvernement israélien de freiner les implantations. À la suite de l'évacuation hier de l'avant-poste de Givat Menachem, des colons ont attaqué des Palestiniens et leurs propriétés du village voisin de Bitilu. Nous notons que la police israélienne a détenu un certain nombre de colons soupçonnés d'avoir participé à l'incendie criminel de la mosquée de Yassouf, qui avait été mentionné lors du dernier exposé. Il faut cependant faire plus pour imposer l'état de droit aux colons violents.

S'agissant de Gaza, comme il l'a dit à l'occasion du premier anniversaire de l'opération « Plomb durci » le 27 décembre, le Secrétaire général reste extrêmement préoccupé par le fait que ni les problèmes qui ont mené au conflit ni la question de ses conséquences inquiétantes n'ont été réglés. Cela a créé une situation intenable et un sentiment de désespoir pour la population civile de Gaza, dont plus de la moitié a moins de 18 ans.

Le Hamas a maintenu son contrôle de fait sur Gaza, renforçant le contrôle de la sécurité et faisant avancer son programme social et institutionnel. Nous déplorons son refus de signer la proposition de réconciliation égyptienne, qui avait été acceptée à la fin de l'année dernière à l'issue de débats prolongés par des factions de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et nous exhortons le Hamas à revoir sa position.

Nous continuons d'appuyer la réunification de Gaza et de la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime, et exprimons l'espoir que des élections justes et libres puissent se tenir aussi rapidement que possible sur tout le territoire palestinien. Dans l'intervalle, étant donné que la date butoir du 25 janvier 2010 – qui aurait dû marquer le renouvellement des postes des élus par le biais d'élections – est dépassée, la présidence et la législature ont été prolongées par une décision de l'OLP jusqu'à ce que des élections puissent avoir lieu, même si le Parlement n'est pas en mesure de se réunir du fait des divisions internes.

Les efforts visant à obtenir la libération du prisonnier israélien Gilad Shalit en échange d'une partie des 9 000 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes n'ont à ce jour pas abouti.

Nous avons constaté une augmentation notable du nombre de projectiles tirés de Gaza par des groupes de militants au cours de la première partie de la période à l'examen. Plus de 70 projectiles de différents calibres ont été tirés, dont 19 ont atteint Israël. Vingt incursions israéliennes et 11 frappes aériennes dirigées contre des cibles situées dans la bande de Gaza ont causé la mort de 11 Palestiniens, y compris 6 civils, et fait 6 blessés. Cette flambée de violence est inquiétante et met en lumière la précarité de la situation actuelle. Nous continuons toutefois de penser, comme nous le disent nos contacts, que des groupes importants souhaitent préserver

le calme. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute violence et à respecter le droit international humanitaire.

Les informations faisant état de contrebande d'armes continuent de nous préoccuper. Les efforts déployés par l'Égypte pour lutter contre la contrebande se poursuivent, grâce notamment à l'utilisation de capteurs permettant de détecter les tunnels et à l'insertion de plaques de métal dans certaines parties du sol le long de la frontière. Les marchandises passées en contrebande par les tunnels sustiennent et faussent à la fois l'économie de Gaza. Il faut ouvrir d'urgence tous les points de passage vers Gaza, comme cela est prévu dans l'Accord réglant les déplacements et le passage.

Le 6 janvier, alors que des Palestiniens de Rafah, dans la bande de Gaza, manifestaient pour qu'un convoi d'aide humanitaire puisse entrer à Gaza, un soldat égyptien a été tué par balle du côté égyptien de la frontière de Gaza. Au moins 13 Palestiniens ont ensuite été blessés sur le côté gazaouite de la frontière. Les autorités égyptiennes ont demandé au Hamas de s'assurer que ceux qui sont impliqués dans ce meurtre seront traduits en justice.

Nous réitérons notre appel pour que le blocus de Gaza prenne fin. Pendant la période à l'examen, 534 camions en moyenne sont entrés chaque semaine dans la bande de Gaza pour y décharger leurs marchandises, soit une diminution de 10 % par rapport à la dernière période à l'examen, même s'il est encourageant de constater que les marchandises importées ont été un peu plus variées en décembre, avec notamment des bougies, des balais, des lunettes et des couvertures. La quantité de gaz domestique fournie à Gaza a augmenté de 13 %, mais il y a toujours pénurie. L'appel lancé par l'ONU pour que Gaza puisse se préparer à l'hiver a également reçu une réponse limitée. Depuis le 29 décembre, notamment et suite à un appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement israélien, 57 camions chargés de verre sont entrés dans la bande de Gaza, sur un total de 100 camions dont Israël a autorisé le passage. Cela a permis à davantage de familles de réparer certains des dégâts les plus légers causés pendant l'opération « Plomb durci ». Israël a en outre permis la sortie de Gaza de 41 camions transportant 2 millions d'œillettes et plus de 40 tonnes de fraises pendant la période à l'examen, 300 tonnes de fraises environ devant être exportées d'ici à la fin de la saison.

La centrale électrique de Gaza fait face à des pénuries de combustible, principalement du fait de l'insuffisance de ressources financières, et des efforts se poursuivent pour régler cette importante question afin d'empêcher la fermeture de la centrale, qui aurait d'inquiétantes conséquences humanitaires. Il est également crucial que l'entrée du matériel permettant de réparer l'infrastructure électrique soit facilitée par Israël, ainsi que l'acheminement de quantités suffisantes de combustible.

Faisant état de préoccupations suscitées par les tunnels et les risques d'attaque, les autorités israéliennes ont annoncé le 1^{er} janvier que le point de passage de Nahal Oz, utilisé pour le transport de combustible d'Israël à Gaza, ne serait plus opérationnel. La majorité du combustible importé empruntera maintenant le point de passage de Kerem Shalom, de bien plus faible capacité. Nous jugeons très inquiétant qu'à l'exception de la bande transporteuse de Karni, utilisée pour l'importation du grain, Kerem Shalom soit désormais le seul point de passage opérationnel permettant les mouvements de marchandises à destination et en provenance de Gaza.

La proposition de l'ONU d'achever les projets interrompus de construction de logements, d'écoles et de centres de santé n'a toujours pas reçu de réponse satisfaisante de la part d'Israël. C'est extrêmement décevant, et le Secrétaire général a l'intention de relancer cette question. Nous constatons avec préoccupation des restrictions qui semblent empêcher les visiteurs internationaux de haut rang d'entrer à Gaza.

Vers la fin de 2009, on a observé une multiplication des obstacles à l'intérieur de Gaza car le Hamas exigeait des informations des organisations humanitaires, ce qui a causé plusieurs incidents entraînant la confiscation des fournitures humanitaires ou des entraves à leur acheminement. Ces fournitures ont été rendues après l'intervention de l'ONU et les opérations ont repris. Nous continuerons d'insister pour que les opérations internationales d'aide humanitaire à Gaza ne soient pas entravées.

Le 15 janvier, un arrangement a été conclu en vertu duquel le Gouvernement israélien a versé un montant de 10,5 millions de dollars à l'ONU à titre d'indemnité pour les pertes subies dans les neuf incidents ayant fait l'objet d'une enquête par la Commission d'enquête de Gaza. Compte tenu de ce paiement, l'ONU a reconnu qu'il était mis fin de manière satisfaisante aux questions financières liées à ces incidents. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le Secrétaire général a écrit au Président du Conseil pour l'informer de cet arrangement. Nous espérons qu'Israël autorisera l'entrée à Gaza de suffisamment de matériel pour permettre la reconstruction des bâtiments et installations de l'ONU endommagés, maintenant que des fonds sont disponibles.

...

Nous restons profondément préoccupés par l'impasse actuelle. Si nous n'avancions pas de manière déterminée vers un accord sur le statut final, nous risquons un retour en arrière, avec toutes les conséquences profondes et négatives que cela pourrait entraîner. Nous continuons d'exhorter les parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route, à renforcer la confiance et à reprendre les négociations sur toutes les questions du statut final pour aboutir à une solution prévoyant deux États, et nous estimons que le Quatuor doit jouer pleinement son rôle d'appui au processus. Nous continuons de nous attacher à mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 ainsi qu'au conflit, et ce à travers la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité et une paix régionale globale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux accords préalablement conclus, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.